



RENOUVELLEMENT DU CONSEIL DES ASSOCIATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 30 mai à 20h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 20 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle 112 - Palais des Arts à Vannes sous la présidence de M. David LAPPARTIENT. La Séance était ouverte publique.

Etaient présents à la présente délibération :

Mme Sandrine CARTRON (Arradon- suppléante)
M. Roland TABARD (Arzon)
Mme Muriel CLÉRY (Damgan)
M. Luc LE TRIONNAIRE (Elven)
Mme Brigitte CORFMAT (Lauzach)
M. Alain BRULE (Le Bono)
Mme Magali TOUATI-BERTRAND
(Le Tour du Parc)
M. Jacques MADEC (Locmariaquer)
M. Jacques LE METAYER (Meucon)
M. Gérard SALOMON (Monterblanc - suppléant)
M. Patrick CAMUS (Plougoumelen)
Mme Nathalie COURTRAI (Saint Armel)
M. Frédéric PINEL (Saint-Gildas-de-Rhuys)

M. Yannick DERIAN (St-Nolff)
M. Alain LAVACHERIE (Saint-Philibert - suppléant)
M. Éric MAHÉ (Surzur)
M. Yves LOUIS (Theix-Noyal)
M. Bruno BODARD (Treffléan)
M. Gérard THÉPAUT (Vannes - suppléant)
M. Jean-Marie LABESSE (Arc Sud Bretagne)
M. Ronan LE DÉLÉZIR
(Auray Quiberon Terre Atlantique)
M. Thierry EVENO
(Golfe du Morbihan - Vannes agglomération)
M. David LAPPARTIENT
(Golfe du Morbihan - Vannes agglomération)
Mme Gaëlle FAVENNEC (Conseil Départemental)
Mme Anne GALLO (Conseil Régional)

Absents excusés :

M. Noël PAUL (Ambon)
Mme Claire MASSON (Auray)
M. Frédéric LAURENT (Baden)
Mme Stéphanie LEMOINE (Berric)
M. Benoît MADEC (Crac'h)
M. Daniel LORCY (Ile d'Arz)
Mme Marie BOURGAIN (Le Hézo)
M. Honoré GUIGOURES (Plescop)
Mme Sylvie LASTENNET (Ploeren)
M. Nicolas LE GROS (Pluneret)
Mme Gaëlle PRIGENT (Saint Avé)
M. Jean-Michel YANNIC (Sainte-Anne-d'Auray)
Mme Camille PETERS (Sarzeau)
Mme Sylvie SCULO (Séné)

Mme Stéphanie HERPE (Sulniac)
M. Claude LE JALLE (Golfe du Morbihan - Vannes
agglomération)
M. Jean-Philippe PERIES
(Golfe du Morbihan - Vannes agglomération)
M. Patrice LE PENHUIZIC
(Questembert Communauté)
Mme LE BRETON Marie-Jo (Conseil Départemental)
M. Mohamed AZGAG (Conseil Départemental)
M. Stéphane LOHEZIC (Conseil Départemental)
M. Gaël BRIAND (Conseil Régional)
M. Fabien LE GUERNEVÉ (Conseil Régional)
M. Simon UZENAT (Conseil Régional)

Procurations :

Claire MASSON (Auray) donne procuration à Patrick CAMUS.
Jean-Michel YANNIC (Sainte-Anne-d'Auray) donne procuration Ronan LE DÉLÉZIR
Claude LE JALLÉ (GMVA) donne procuration à Bruno BODARD
Sylvie SCULO (Séné) donne procuration à Frédéric PINEL
SIMON UZENAT (Conseil Régional) donne procuration à Anne GALLO

Etaient également présents (équipe du parc) :

Mme Monique CASSÉ, Mme Morgane DALLIC, Mme Katy MONIER, Mme Marie TAVENNEC



Délibération 2022-24

PROROGATION D'UNE ANNEE DU MANDAT DU CONSEIL DES ASSOCIATIONS DU PARC

VU la délibération n°2016-20 instaurant le Conseil des associations du Parc composé au plus de 40 associations réparties en 4 collèges ;

VU la création du Conseil des associations du Parc le 1er juillet 2016 ;

VU la délibération n°2018-15 modifiant la répartition par collège du Conseil des associations

VU la délibération n°2019-35 instaurant les règles de procédure pour le renouvellement du Conseil des associations du Parc qui a validé :

- le règlement de fonctionnement complété et précisé du Conseil des associations avec les modifications apportées par le Bureau syndical ;
- le principe de demande de renouvellement des associations du Conseil des associations à l'issue des 3 années de fonctionnement à partir du renseignement d'une attestation de candidature ;
- la liste des associations qui ont fait acte de candidature pour le renouvellement au 1er juillet 2019 ;

Au 1er janvier 2022, le Conseil des associations compte 36 associations réparties dans 4 collèges (cf. annexe).

Depuis son renouvellement au 1er juillet 2019, il s'est réuni :

- 3 fois en réunion de Bureau
- 3 fois en plénière
- Les associations membres ont par ailleurs été très fréquemment et très régulièrement invitées à participer à des événements organisés par le Parc (séminaires, causeries, ateliers...). Le Conseil fait enfin fait l'objet d'un encart spécial dans chaque magazine du Parc et sera impliqué dans la prochaine fête du Parc.

Le renouvellement du Conseil devrait être réalisé au 1er juillet 2022. La crise sanitaire à l'œuvre depuis mars 2020 a cependant entraîné de nombreuses difficultés pour les associations à fonctionner correctement et à se réunir au cours des deux années passées. Ces difficultés de rencontres et de mises en œuvre d'activités ont également concerné leur possibilité d'implication au sein du Conseil.

Lors du Bureau du Conseil des associations qui s'est tenu le 20 janvier 2022, il a été évoqué l'éventualité d'une prorogation du mandat du Conseil pendant un an afin de relancer des actions et chantiers mis en parenthèse pendant les deux années précédentes. Le Bureau du Conseil a validé à l'unanimité cette option, en demandant de solliciter l'avis de l'ensemble des autres associations.



Parc
naturel
régional
du Golfe
du Morbihan

Park ar Mor Bihan

Une autre vie s'invente ici

Rapport n° 20220530-07
Comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion
du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
Réunion du lundi 30 mai 2022



Délibération 2022-24

A l'issue de cette sollicitation, 22 associations ont validé cette prorogation (les autres ne se sont pas exprimées).

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Comité Syndical décide à l'unanimité de :

- VALIDER la prorogation d'une année du mandat du Conseil, jusqu'au 30 juin 2023.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,

David LAPPARTIENT